



Conclusion sanitaire

2019

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, elle est satisfaisante au vu des paramètres analysés.



Origine et protection de la ressource

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine. La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 22 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : S.A.U.R. SECTEUR HERAULT-SUD

Pour plus de renseignement, veuillez contacter le responsable :

SIVOM ORB ET VERNAZOBRES



Principaux paramètres mesurés Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 germe/100ml)

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 3
 Pourcentage de conformité : 100,0%
 Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/l)

Élément provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Nombre de contrôles : 1
 Valeur moyenne : 0,0 mg/L
 Valeur maximum : 0,0 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

(Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Absence de mesure pour ce paramètre.

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Oligo-élément naturel présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Absence de mesure pour ce paramètre.

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).

Nombre de contrôles : 1
 Valeur moyenne : 11,8 °f
 Valeur maximum : 11,8 °f

Eau peu calcaire.



Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Après quelques jours d'absences, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la délégation départementale de l'Hérault.

